

Règlement d'examen (Annexe IIb)

Règlement d'examen

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE « Arts du Verre et du Cristal »			Scolaires (Etablissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements publics)	Scolaires (Etablissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Etablissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels
ÉPREUVES U	nités	Coeff.	MODE MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1 7		CCF	Ponctuelle	8 h
EP2 : Analyse technique et réalisation	UP2	14 (1)	CCF	Ponctuelle	11 h (2)

UNITÉS GÉNÉRALES

EG1- Français et Histoire- Géographie	UG1 3		CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 - Mathématiques - Sciences	UG2 2		CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 - Education physique et sportive	UG3 1		CCF	Ponctuelle	
EG4 - Langue vivante (3)	UG4 1		CCF	Ponctuelle orale	20 mn

***CCF** : Contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention, santé, environnement (PSE).

(2) dont 1 heure pour la Prévention, santé, environnement soit 10 heures maximum pour la réalisation.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.